

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERIONS:

Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 80 c. Faits divers: 60 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grande-Place à Paris, chez MM. HAVAS, LAURENT et C^{ie}, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse à Bruxelles, à l'Office de Propriété.

ROUBAIX, 21 AVRIL.

BOURSE DE PARIS DU 21 MAI

Cours à terme de 1 h. 10, communiqué par MM. A. MAILLE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours au jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, Turc 5 0/0, Act. Nord d'Espagne, Act. Gaz, Act. E. de Paris P.-B., Act. Mob. Français, Act. Lombards, Act. Autrichiens, Act. Mob. Espagnol, Act. Suez, Act. Banque Ottom., Oblig. Egypt. uni., Act. Fon. France, Florin d'Autriche, Act. Saragosse, Emp. Russe 1877, Délégations Suez, Florin Hongrois, Espagne extérieure, Consolidés.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: VALEURS, 21 MAI, 20 MAI. Rows include 3 0/0 amortissable, 3 0/0, 1/2 0/0, Emprunt 5 0/0.

Service particulier

Table with columns: VALEURS, 21 MAI, 20 MAI. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Créd. f. de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Act. Banq. ottom. (anc.), Banq. ottom. (nou.), Londres court, Créd. Mob. (act. nouv.), Turc.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 21 mai. Change sur Londres, 4,37 25, change sur Paris, 5,13 75; 100. Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8. Café good cargoes, (la livre) 13 1/8, 13 7/8. Calme. Dépêches de MM. Schlagenhaufen et G^{ie}, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Crympeux: Havre, 21 mai. Ventes 3,000 b. Marché tendu. Liverpool, 21 mai. Ventes 10,000 b. Marché ferme. New-York, 21 mai. New-York, 13 3/4. Recettes 13,000 b. New-Orléans low middling 95 1/2. Savannah 85 1/2.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre en a fini hier avec la première délibération de la loi sur l'état-major; et lors de sa prochaine séance, c'est-à-dire samedi, elle pourra donner tout son temps au spectacle que lui réserve l'extrême gauche. Elle a eu déjà un avant-goût des hostilités que ce groupe va diriger contre le cabinet et les opportunistes, car à l'ouverture de la séance, M. Talandier a prétendu au combat que M. Lockroy va livrer contre M. Lepère, par une escarmouche dont le président de la Chambre a fait les frais. Le député de la Seine s'est plaint, en effet, très-vivement des pro-

cessés de M. Gambetta à son égard, et le président de la Chambre n'a pu esquiver l'attaque qu'en se réfugiant derrière les articles du règlement de l'assemblée. Les opportunistes, aussi bien que le cabinet, vont savoir de quel bois on se chauffe dans le monde ultra-radical. Ils n'ont donc qu'à se bien tenir.

Pour parer au danger, M. Jules Ferry a déposé, après le vote de l'article 8 de la loi sur l'état-major, le fameux projet de loi portant suppression de la lettre d'obédience. Ce dépôt ne causera aucune surprise parmi les conservateurs. Ils s'attendaient d'avance à ce que la religion ferait les frais de la tentative de réconciliation que projette le ministère. Mais on prévoit d'avance que ce nouvel acte de soumission sera sans effet. L'extrême gauche veut briser tout ce qui la gêne et ne saurait se laisser désarmer par ces actes de soumission tardive. Signalons encore la demande de poursuite adressée à la Chambre contre M. Paul de Cassagnac, dont M. Gambetta a donné lecture quelques instants avant la fin de la séance. Cette poursuite est motivée par un récent article publié dans le Pays, par le député du Gers.

Quelques journaux repartent encore des dépenses occasionnées par le changement de domicile de M. Gambetta.

Les embellissements opérés au Palais-Bourbon font murmurer certaines gens qui ne veulent pas comprendre que ces travaux ont dû être jugés indispensables. Il a fallu, tout d'abord, faire disparaître les nombreuses toiles d'araignées qui ornent depuis trop longtemps le palais que Joseph Prudhomme appelait majestueusement le Temple des lois. — Or, il est advenu que ces innombrables toiles d'araignées cachent une salle de bains d'une construction antique et très peu confortable. On a donc fait construire une nouvelle salle, dont le coût s'est élevé à 20,000 francs. Malheureusement, cette construction laisse à son tour, beaucoup à désirer, on a dû opérer de très nombreux changements qui ont entraîné une dépense totale de 40,000 francs. — Voilà les faits, dans toute leur simplicité. — La Décentralisation, qui a parfois le petit mot pour rire, trouve un peu forte la somme dépensée et s'empresse d'ajouter que les frais de cet embellissement incombent à l'Etat. C'est très vrai. Mais les fonds encaissés et dépensés par l'Etat sortent invariablement de la poche des contribuables. — Et les 40,000 francs déboursés pour construire la salle de bains du citoyen Gambetta seront bel et bien payés par les contribuables. — Quelle bagatelle, donc Deus! — Nous voilà assez loin des vieux tonneaux à la cassonade dans lesquels le jeune Gambetta a fait ses premiers progrès nautiques! — Autres temps, autres mœurs, ainsi l'exigent les progrès modernes et la haute position du fils de l'épicier de Cahors. Il n'y a rien à dire à cela.

On a parlé, on parle encore d'une interpellation qui serait adressée au gouvernement au sujet de ses menues dépenses qui n'ont pas été votées. On pourrait invoquer certains précédents. — La génération qui s'en va a été témoin d'une discussion des plus passionnées à l'occasion des crédits supplémentaires pour l'exercice 1878, demandés dans la session de 1879. Il s'agissait, — qu'on veuille bien le remarquer, — de dépenses votées par les Chambres. Et cependant, les crédits alloués pour faire réparer et meubler l'étage supérieur du Ministère de la Justice et pour faire construire une salle à manger ayant été excédés, on adressa de très-vifs reproches à M. de Peyronnet, membre du cabinet de M. de Villèle. — Le rapporteur de la loi proposait d'intenter, à l'ancien ministre, une action en indemnité. La proposition fut rejetée.

Nous croyons que personne ne s'aviserait d'interpeller le gouvernement au sujet des dépenses faites récemment au Palais-Bourbon. A quoi bon, d'ailleurs? Il ne faut pas oublier que M. Gambetta a l'habitude de dépenser sans compter, et surtout aussi sans rendre de comptes.

La bonne foi radicale

Nous avons constaté, dans notre compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal de Paris, que M. le préfet avait substitué, de son autorité privée des instituteurs laïques à des instituteurs congréganistes dans trois écoles, dont l'une est située rue Montgolfier. Au dire de M. Hérod, cette suppression a été motivée par l'arrestation d'un frère accusé d'un attentat à la pudeur. Depuis ce jour, les feuilles rouges tonnent contre les frères avec une recrudescence d'indignation. Or, voici ce que nous apprend le Figaro: Un frère, il est vrai, a été arrêté le 26 avril, à cinq heures du soir, sur l'accusation d'un enfant de huit ans, Brésilien de naissance. Le commissaire de police du quartier a enlevé si subitement l'inculpé qu'il ne lui a pas donné le temps de remonter à sa chambre pour prendre son chapeau et son manteau. Les allégations de l'enfant étaient si contradictoires et si invraisemblables, qu'il était facile de découvrir la fausseté des accusations. Mis en contradiction avec lui-même, l'enfant a enfin avoué qu'il avait menti et qu'il n'avait rien à reprocher au frère. Le démenti le plus complet fait en présence de ses parents, et l'impossibilité matérielle de découvrir la fausseté des accusations. Mis en contradiction avec lui-même, l'enfant a enfin avoué qu'il avait menti et qu'il n'avait rien à reprocher au frère. Le démenti le plus complet fait en présence de ses parents, et l'impossibilité matérielle de découvrir la fausseté des accusations. Mis en contradiction avec lui-même, l'enfant a enfin avoué qu'il avait menti et qu'il n'avait rien à reprocher au frère. Le démenti le plus complet fait en présence de ses parents, et l'impossibilité matérielle de découvrir la fausseté des accusations.

Notre confrère ajoute en terminant: M. le préfet ignorait-il, par hasard, la solution de cette affaire? Le Siècle annonçait ce matin que le préfet ne s'est prononcé qu'après une enquête minutieuse; il y a donc lieu de croire ou que le préfet est mal informé, ou que le préfet a dissimulé la vérité; mais il ne faut pas oublier que M. Hérod a déclaré en plein conseil qu'en matière de suppression d'enseignement congréganiste, « il n'avait à rendre compte à personne. »

Nous avons la conviction que les journaux rouges qui se sont empressés de reproduire les déclarations du préfet de la Seine garderont le silence sur les démentis que leur donnent les faits. Au demeurant, M. le préfet de la Seine n'y regarde pas de si près; il a supprimé une école congréganiste, c'est tout ce qu'il lui faut, et les radicaux du conseil lui voteront des remerciements.

Une concurrence loyale

Les francs-maçons, paraît-il, sont nombreux et puissants. Pourquoi n'érigeraient-ils pas un collège? L'Université, disent-ils, leur suffit; c'est très commode. L'Université est largement subventionnée; elle a son nom, ses souvenirs, sa gloire; elle inspire encore confiance à des pères de famille qui continuent à y voir des chapelles, des autels, des premières communions, des réceptions d'évêques pour la confirmation, etc.; mais tous ces hommages rendus à la vieille loi doivent blesser les scrupules des francs-maçons et troubler un peu leur sérénité. Qu'ils se donnent donc quelque peine; qu'ils se colent comme nous, au risque de payer deux fois, une fois pour l'Université officielle, une seconde fois pour la leur, et qu'ils fondent un magnifique collège! Surtout qu'ils aient soin d'y inscrire franchement et consciencieusement leur programme: « Vie sans Dieu, plus d'âme immortelle, le vœu de la nature, la morale fondée sur l'intérêt privé ou social, le respect des parents subordonné aux droits des enfants dans la limite des conventions du monde, etc., etc. » Y aura-t-il foule de parents et d'évêques à l'porte d'un pareil collège? Nous verrons!

Arsinoé disait que, si elle n'avait pas de courtisans, c'est qu'elle n'en voulait pas avoir; Célimène lui répondait: Ayez-en donc, Madame, et voyons cette affaire!

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris, 20 mai 1879.

Tous ceux qui assistaient, hier, à la séance de la chambre basse, ont fait la remarque que le débat engagé entre M. Lepère et M. Lockroy révélait une entente préalable et un accord parfait de ces deux personnages. Les rôles avaient été distribués, les répliques convenues, absolument comme au théâtre; et avec un spécialiste tel que M. Lockroy la représentation ne pouvait pas « se gâcher ». Cette mise en scène était flagrante, chaque détail la trahissait. Exemple: la question d'affichage du décret d'abus; M. Lockroy dit: « La déclaration d'abus est une peine platonique, puisqu'elle n'est pas affichée. » Et il prend un temps (on croit entendre le souffleur jeter à M. Lepère le fameux: « A vous! »). Et aussitôt la réplique: « En ce moment, la déclaration est affichée dans tout le diocèse! » L'effet a réussi. La claque donne, explosion de bravos. On se croirait aux Bouffes, après un mot et un geste de Mme Judic.

Eh bien, malgré toute l'habileté avec laquelle cette saynète était montée, machinée, répétée et graissée, ce pauvre M. Lepère est naturellement si maladroit qu'à certains passages il a failli se faire siffler. N'a-t-il pas appelé l'archevêque d'Aix « Monseigneur! » Beau tapage, vous pensez! Si M. Gambetta n'avait pas tendu la perche à l'acteur en scène, on le « reconduisait » comme un simple cabotin.

Encore lui a-t-il fallu faire des excuses au parterre. Il s'est un peu relevé dans son air de bravoure en menaçant les évêques des foudres du parquet et, spécialement, Mgr d'Aix de la correctionnelle. Mais il s'est bien gardé de promettre à M. Lockroy qu'il aurait sa séparation de l'Eglise et de l'Etat, car il sait que M. Gambetta — le maître des ministres et des députés — n'en veut point. Le futur président de la République rêve, au contraire, un clergé acheté, payé, engraissé, caserné au besoin, dont il louerait comme le gouvernement bernais jouait de ses prêtres vieux-catholiques. Cela prouve que M. Gambetta connaît le clergé français comme il connaît l'armée en 1870. Il brisait les généraux alors; il lui faudra chasser les évêques. Quant à se faire obéir...

Mais cela, c'est la tragédie de l'avenir; le présent est tout à la comédie — lugubre, il est vrai, misérable et écoeurant; — mais enfin ce sont les vaudevillistes, les pitres et les queues-rouges qui tiennent la scène, en attendant les acteurs de mélodrame.

De tous les conservateurs de France et de Savoie, celui auquel les gauches en veulent le plus, pour le moment, c'est, à coup sûr, M. Baudry-L'Asson. La simple question qu'il a posée hier à M. Le Royer, au sujet de l'élection de Bordeaux, a exaspéré contre lui et les opportunistes, qu'elle est venue si notablement embarrasser, et les radicaux à qui elle semblait un vol. Ces derniers estiment, en effet, que Blanc qui leur appartient absolument et que nul, si ce n'est eux, ne doit toucher à ce nom sacro-saint; aussi, quelle mauvaise humeur chez M. Gambetta qui, dans sa réponse alternée avec celle du garde des sceaux, a patagé ni plus ni moins qu'un écolier interrogé avant d'avoir repassé sa leçon! Quelle indignation comique chez les rédacteurs du radicalisme matinal, qui voudraient

parler à ce coup inattendu, lorsqu'il aperçut à dix pas de lui, au milieu du Pont-Neuf, M. Lecoq appuyé sur le bras d'un jeune homme.

— Pardonnez-moi, mon cher Lecoq, le cas est si urgent que...

— S'il est si urgent que ça, parlez, mais soyez bref. Nous allons de ce pas prendre le bateau de Saint-Cloud, et pour peu que vous m'arrêtiez ici, nous le manquerons.

— Voici la chose en deux mots. Je viens de faire relâcher l'homme, comme vous me l'aviez conseillé. Il est resté vingt minutes assis sur le quai, et il est rentré de lui-même au Dépôt.

— Oh! oh! dit le policier en retraite en dressant l'oreille comme un ancien cheval d'escadron qui entend la trompette. C'est rudement bien joué. Vous avez à faire à un gaillard plus fort que je ne pensais... à moins que...

M. Lecoq interrompit brusquement son discours et sa figure prit une expression particulière; elle s'arma en guerre, pour ainsi dire.

— Nous faisons fautive route, dit-il tout à coup.

— Ce muet est fort, parce qu'il est de bonne foi. Il est rentré au Dépôt tout simplement parce qu'il ne connaît pas Paris et qu'il ne sait où aller.

— Alors, votre truc ne vaut rien et nous voilà plus que jamais dans l'embarras.

— Et quand il y fut arrivé: — Vous auriez pu, repartit-il, m'épargner cette conférence sur la voie publique. Je vous avais dit tantôt que je tenais essentiellement à laisser mon fils en dehors des affaires de la maison.

compte que coûte, injurier M. Baudry-L'Asson et, cependant, tirer parti de son initiative. Je vous recommande la lecture de leurs appréciations: elles sont le chef-d'œuvre de la mauvaise foi, de l'embarras et de la platitude.

Dans l'entourage de M. Gambetta, on continue à tenir les propos les plus inopiniés sur l'Angleterre, et les journaux amis ont été invités à exciter l'opinion publique contre nos voisins, à cause de l'échec diplomatique qu'ils ont infligé à M. Waddington dans la question Grecque.

M. André est très mortifié de n'avoir pas vu accueillir sa candidature par les gauches du Sénat. Il se répand en plaintes contre la mauvaise foi de la gauche qui, dit-il, lui avait promis de le porter dès qu'elle aurait la majorité. On prétend même qu'il essaie de faire accepter sa candidature par les constitutionnels et par la droite, mais cette tentative n'a aucune chance de succès. Il paraît décidé que les conservateurs n'auront pas de candidat.

On avait précédemment annoncé que M. Lockroy se proposait d'interpeller le gouvernement sur l'application de la loi d'amnistie. Hier, l'extrême gauche s'est réunie afin de délibérer sur la conduite qu'elle devrait tenir de la discussion de cette interpellation. Elle a décidé qu'elle s'associerait à l'interpellation, qui sera probablement discutée samedi en séance publique.

Sur le point suivant nous ne pouvons procéder que par question; nous poserons donc un point d'interrogation: Est-il vrai que les plus vifs efforts aient été faits auprès de l'autorité pour obtenir l'interdiction du service anniversaire qui devait être célébré, demain 21, à l'anniversaire des otages massacrés par la Commune?

DE SAINT-CHERON

Nous recevons la communication suivante: « Un journal de Barcelone, El Diluvio, a publié plusieurs correspondances du sieur Bodi, actuellement poursuivi à Milan par la voie criminelle à raison d'un vol domestique qu'il a commis au préjudice de monsieur le duc de Madrid. La presse espagnole s'est honorée en accueillant par le silence et le mépris cette honteuse publication. Malheureusement, quelques feuilles parisiennes n'ont pas imité son exemple. « Quelque soit le dédai que méritent ces calomnies absurdes et odieuses, il importe de mettre un terme à de tels excès: tous les journaux qui ont reproduit le Diluvio, vont être déferés aux tribunaux français. »

M. JULES SIMON ET LES OUVRIERS

On se rappelle que, la semaine dernière, l'Echo du Nord a annoncé que M. Jules Simon avait refusé de recevoir les délégués des ouvriers de Lille venus à Paris: il avait, de plus, déclaré aux deux mandataires qui étaient allés lui demander une entrevue que, dans son opinion, les industries lumière et colonnière devaient « disparaître » du sol de la France.

M. Charles Simon, directeur du Petit Nord, opposa un démenti formel. Les deux mandataires lui répondirent en maintenant leur assertion, et malgré cela, il maintint encore la sienne.

Depuis deux jours, ni l'Echo, ni le Petit Nord, n'ont plus parlé de l'affaire; mais voilà qu'aujourd'hui le Siècle reprend la question, et dément l'information de l'Echo du Nord de la façon suivante:

Est-il nécessaire de dire que jamais M. Jules Simon n'a tenu un propos aussi absurde, qui dénote chez les propagateurs de cette calomnie un manque absolu de sens commun?

La vérité est que l'honorable sénateur a vu une première fois deux des délégués, et que, sur leur demande d'une seconde entrevue, il a répondu qu'ils pouvaient revenir quand il leur conviendrait.

De pareils procédés de la part d'un journal qui se dit républicain et s'expliqueraient pas si son rédacteur en chef n'avait pas voté le maintien des processions dans la ville de Lille.

En attendant la réponse de l'Echo du Nord, nous ferons remarquer que si le Siècle n'est pas mieux informé par la visite de M. Jules Simon ou par le vote de M. Verly, il parle de choses qu'il ne connaît pas du tout: M. Verly s'est abstenu, avec M. Dutilleul, le sénateur-maire, et avec M. le docteur Olivier.

Mais, au lieu de toutes ces notes du Siècle et du Petit Nord, pourquoï pas une lettre de M. Jules Simon lui-même? (Propagateur)

La Nihilisme

On écrit de Saint-Petersbourg, 4/16 mai, à la France: « Je racontais l'autre jour que les princes de la famille impériale étaient, de par un ordre formel du czar, un « ordre suprême », comme on dit ici, obligés de se faire accompagner par deux Cosaques en armes, chaque fois qu'ils sortent. Les hauts fonctionnaires que l'on peut croire menacés par les nihilistes sont également soumis à cette règle. Gourko lui-même, le fameux général qui a été obligé d'afficher cette excessive prudence, mais il doit se soumettre.

Pour le général Zouroff, le grand-maître de police, c'est bien autre chose. Non-seulement il ne sort que dans une voiture fermée, soigneusement gardée, mais chez lui, dans son cabinet, il s'entoure de précautions extraordinaires. On raconte partout, dans la ville, l'histoire de M. B., marchand fort connue à Petersbourg, Française installée ici depuis longtemps et qui jouit de l'estime générale. Dernièrement, elle reçoit une dépêche lui annonçant que son mari est gravement malade à l'étranger. Aussitôt elle veut partir. Mais il faut un passeport, et pour l'obtenir, on doit présenter cinq des pièces les plus hardies dans la campagne de Turbie, le brillant officier qui renouela les vœux audacieux de la guerre de sécession, marche à présent dans les rues de Petersbourg avec plus d'appareil qu'il n'en déploie en pleine Roumie. L'usage d'être obligé d'afficher cette excessive prudence, mais il doit se soumettre.

On la regarde avec étonnement, et tout net on lui refuse l'entrée. Elle proteste, se dit Française, explique sa situation, partementement durant une heure, et bref... voit une femme venir à elle et lui dire avec sévérité: Il faut que tu sois fouille. Elle avait tant de hâte de partir qu'elle consent. On la déballe donc; l'indiscrette personne s'assure qu'aucune arme secrète ne menace le prudent fonctionnaire, après quoi M. B... peut repaire sa toilette.

Elle pense en avoir fini, après cette inspection. Point. Deux cosaques entrent, la saisissent chacun par une main et la font pénétrer ainsi dans le cabinet du général.

Que lui importe cependant! Elle le voit, elle va pouvoir lui expliquer ce qui l'amène; tout le reste n'est rien.

Elle veut s'approcher de lui: la main de ses deux gardiens la cloue au milieu de la salle. De loin, assis à son bureau, Zouroff lui demande ce qu'elle veut; elle doit s'expliquer sans gestes, sans paroles, et il faut cependant qu'elle montre sa dépêche. C'est un des casosques qui la lui prend des mains pour la porter au général?

Enfin, elle a ce qu'elle désirait. On lui donne son passeport et ses armes, ayant pu faire une étude approfondie des mesures de précaution prises pour sauvegarder le grand-maître de la police.

Et cependant, le général Zouroff, avait reçu quelques jours auparavant, une lettre ainsi conçue, ou à peu près:

gâcher de le mettre dehors au bout d'un quart d'heure, et de l'envoyer entre deux sergents de ville à l'endroit où il a été arrêté. Et, les le quitteront, et ils s'en iront sans regarder derrière eux. Vos deux numéros... qui est-ce?

— Pigache et Piedouche.

— Excellents tous les deux. Ils prendront les devants et en se promenant, ils verront ce que fera le muet.

J'ai dans l'idée qu'avec le point de repère que vous allez lui fournir, il reconnaîtra sa route.

— Hum! je crois qu'il se défiera.

— S'il est coupable, assurément, oui, et dans ce cas, vous ne tirerez jamais rien de lui. Si, au contraire, comme je le pense, il n'a été qu'un instrument inconscient; je suis sûr qu'il vous mènera quelque part.